

FONDS DE PARTENARIAT POUR LE CARBONE FORESTIER

Pour faire une démonstration d'activités de réduction des émissions dues au
déboisement et à la dégradation des forêts

Rédactrices en chef/rédactrices : Anita Gordon ; Stephanie Tam
Rédacteurs : Benoît Bosquet ; Andre Rodrigues Aquino
Conception : Studio Grafik
Impression : Mosaic

Le Fonds de partenariat pour le carbone forestier appuiera les efforts déployés par les pays en développement pour la réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts (REDD) en **valorisant les forêts sur pied**.

1. Porter un regard neuf sur les forêts

La réalité est brutale. Il sera bientôt trop tard pour les forêts du monde. Les forêts tropicales existent depuis plus de 100 millions d'années et de vastes étendues de ces lieux naturels anciens disparaîtront peut-être du vivant de nos enfants. Tous les jours, des forêts, particulièrement sous les tropiques, disparaissent à une vitesse inquiétante. Tous les ans, près de 13 millions d'hectares de forêts sont déboisés ; additionnés, ils représentent la superficie de pays entiers. Abattues... brûlées... débitées — ces forêts sont détruites au nom du profit... pour créer des pâturages... pour générer des moyens d'existence... pour survivre.

La lutte contre la destruction des forêts figure au programme d'action de la communauté internationale depuis trente ans. Toutefois, dans la plupart des pays tropicaux et subtropicaux, on n'est guère parvenu à inverser les tendances du déboisement. Les enjeux qui s'exercent sur les forêts tropicales vont vraisemblablement s'intensifier avec la poursuite à grande échelle de leur conversion en terres cultivables et en pâturages et du prélèvement à outrance, à travers des activités telles que l'exploitation forestière ou la collecte du bois de chauffe.

La valeur des forêts dépasse la somme de leurs parties

Les forêts jouent un rôle essentiel dans la vie de bon nombre de populations pauvres de la planète et des populations autochtones qui en sont tributaires. Un grand nombre des pays ayant le plus fort couvert forestier figurent parmi les plus pauvres du monde. Les forêts du monde abritent 300 millions de personnes — dont au moins 100 millions sont des populations autochtones pratiquement entièrement tributaires de la forêt. Une population supplémentaire de 800 millions de ruraux habitent à l'intérieur ou à proximité des forêts tropicales et des savanes et en sont tributaires pour se procurer leur combustible, leur nourriture et leur revenu de subsistance. Dans de nombreux pays, le déboisement est l'un des principaux facteurs de l'épuisement des ressources en eau et de la dégradation de la qualité de l'eau.

Les forêts tropicales ne couvrent que 6 % de la surface de la terre mais elles abritent plus de la moitié de ses espèces vivantes. Un quart des produits pharmaceutiques sont fabriqués à partir de plantes des forêts ombrophiles.

L'impact sur le climat du déboisement et de la dégradation des forêts

Responsables d'environ 20 % des émissions de gaz à effet de serre dans le monde, le déboisement et la dégradation des forêts sont la deuxième cause du réchauffement de la planète, faisant ainsi de la perte et de l'appauvrissement des forêts une question majeure au changement climatique. Dans certains pays, comme le Brésil et l'Indonésie, le déboisement et la dégradation des forêts sont, de loin, les principales sources des émissions de gaz à effet de serre sur le plan national. Quatre-vingt pour cent du carbone présent au-dessus de la surface du sol et 40 % du carbone terrestre souterrain se trouvent dans les forêts. Outre l'importance de la contribution du déboisement et de la dégradation forestière aux émissions sur le plan mondial, la lutte contre ces fléaux a été identifiée comme l'une des méthodes les plus rentables pour réduire les émissions.

A l'heure actuelle, le consensus se fait sur la nécessité de la résolution effective du problème de déboisement et de dégradation des forêts ; dans l'hypothèse contraire, elle pourrait restreindre l'éventail des options disponibles pour réduire les émissions de gaz effet de serre, leurs concentrations et les augmentations de températures à des niveaux acceptables. Tout ralentissement du rythme de déboisement et de dégradation forestière présente l'avantage de faire l'économie d'une source importante d'émission de carbone et de réduire l'ampleur des autres problèmes environnementaux et sociaux associés au déboisement.

Contrairement aux activités de boisement et de reboisement qui entraînent généralement de légères variations annuelles des réserves de carbone sur de longues périodes, endiguer le déboisement produit des variations importantes des réserves de carbone sur de courtes périodes. La plupart des émissions dues au déboisement se font rapidement alors que la fixation du carbone de l'atmosphère résultant des activités de boisement et de reboisement se fait lentement. Alors que l'accumulation d'importantes réserves de carbone résultant du boisement et du reboisement peut prendre beaucoup de temps, l'arrêt du déboisement et de la dégradation des forêts permet de réduire immédiatement la quantité des émissions.

Donner la priorité aux forêts sur pied

En plus d'atténuer les changements climatiques, mettre fin au déboisement et à la dégradation des forêts et encourager une gestion forestière durable sont des mesures qui permettent de préserver les ressources en eau et d'éviter les inondations, de réduire le ruissellement des eaux, de limiter l'érosion des sols, de réduire l'envasement des cours d'eau, de protéger la pêche et les investissements dans les installations hydroélectriques et de préserver la biodiversité ainsi que les cultures et les traditions. Eu égard aux enjeux, la voie à suivre est toute tracée. Compte tenu des services que les forêts rendent à l'humanité et à la nature, un fait simple mais incontournable est maintenant largement reconnu : les forêts sur pied ont une valeur beaucoup plus grande que celles qu'on abat. La reconnaissance de ce fait est à l'origine de la création du Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF).

2. La création d'un Partenariat pour le carbone forestier

Historique du FCPF

Des pays industrialisés et des pays en développement ont demandé à la Banque mondiale d'élaborer une structure pour faire une démonstration d'activités réduisant les émissions de gaz à effet de serre dues au déboisement et à la dégradation des forêts dans les pays en développement (REDD).

À l'été 2006 et en réponse à cette demande, la Banque mondiale a engagé des consultations avec plusieurs pays et organisations, y compris des ONG actives dans le domaine de l'environnement, au sujet d'une proposition d'initiative. Ces consultations ont permis de souligner l'intérêt de la mise en place du fonds de partenariat avec un ensemble varié d'acteurs — solution qui permet de tenir compte équitablement des intérêts des donateurs, acheteurs, bénéficiaires, vendeurs et autres parties prenantes potentiels.

Les discussions se sont accélérées en juin 2007 à l'occasion du Sommet du G8 de Heiligendamm (Allemagne). Dans le cadre des préparatifs du sommet, le G8 a engagé avec les pays en développement un dialogue de haut niveau sur la réduction des émissions dues au déboisement tropical. Dans sa déclaration, le Sommet soutenait les efforts de la Banque mondiale visant à créer un partenariat mondial pour la réduction des émissions de carbone forestier : « [C'est pourquoi nous encourageons] la Banque mondiale à développer et mettre en œuvre dès que possible, en étroite collaboration avec le G8, les pays en développement, le secteur privé, les ONG et les autres partenaires, un partenariat carbone de ce type sur les forêts. »

Le FCPF a été lancé lors de la 13^e session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) qui s'est tenue à Bali et est opérationnel depuis juin 2008. À la date d'avril 2009, 37 pays d'Afrique, d'Asie-Pacifique et d'Amérique latine participent au FCPF et 13 bailleurs de fonds ou contributeurs issus du secteur public et privé apportent un appui financier au FCPF.

Le rôle de la Banque mondiale

La Banque mondiale peut apporter une assistance essentielle aux pays en développement concernés en donnant accès à de nouvelles sources de financement, y compris des capitaux privés, pour mettre fin au problème du déboisement et la dégradation forestière et encourager le développement durable. Un programme dynamique de prêts, dont le montant s'est accru de manière constante de 53 millions de dollars pour l'année fiscale 2004 à 224 millions de dollars pour

l'année fiscale 2008, a établi la preuve de l'attachement du Groupe Banque mondiale à la protection des forêts du monde. D'autres initiatives dans ce sens de la Banque mondiale comprennent notamment le Programme d'investissement pour la forêt qui est maintenant en phase de conception, ainsi qu'un bon nombre de projets de marchés du carbone ciblant l'utilisation des terres, le changements d'affectation des terres et la foresterie.

La Banque mondiale a une grande expérience de l'élaboration d'activités pilotes ouvrant la voie au marché du carbone et peut mobiliser des capitaux privés et publics pour financer les fonds carbone et créer de nouveaux actifs carbone. Le Fonds prototype pour le carbone est devenu opérationnel en 2000 — bien avant l'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto - avec un capital de 180 millions de dollars et la participation de dix-sept entreprises et de six gouvernements. Depuis, la Banque continue de proposer de nouvelles méthodes de réduction des émissions de carbone dans le cadre des procédures ascendantes du Mécanisme pour un développement propre (MDP) du Protocole de Kyoto. Par exemple, le Fonds carbone pour l'aide au développement de proximité (CDCF) met en œuvre des projets ayant trait au marché du carbone dans lesquels les crédits carbone servent à amplifier la notion d'aide axée sur les résultats, avec des retombées sur les communautés et des résultats spécifiques en matière de réduction de la pauvreté.

Au cours des neuf dernières années, les activités de la Banque relatives aux crédits carbone se sont intensifiées et portent maintenant sur 11 fonds carbone rassemblant des capitaux totaux de plus de 2,3 milliards de dollars. Ces fonds sont essentiellement destinés aux parties qui s'attachent à respecter les obligations de la première période d'engagement de Kyoto (2008–2012).

L'un de ces fonds, le Fonds Biocarbone, est le premier à engager des activités de boisement et de reboisement à l'échelle de projet dans le cadre du Protocole de Kyoto, notamment des nouvelles méthodologies de référence et de suivi pour le calcul de la séquestration du carbone et de nouvelles approches de bénéfices en termes de développement pour les populations rurales. S'agissant de projets, le Fonds Biocarbone a également acquis une expérience qui dépasse le cadre de Kyoto d'activités de protection forestière qui réduisent les émissions. Il finance actuellement trois projets pilotes en Colombie, au Honduras et à Madagascar (voir l'encadré 1). Le Fonds Biocarbone a élaboré une méthodologie spécifique aux projets de REDD qui a été soumise à l'examen collégial d'experts mondiaux en foresterie. S'appuyant sur l'expérience du Fonds Biocarbone, le FCPF élargit au plan national l'approche de ses opérations futures afin de tenir compte des préoccupations relatives aux fuites d'émissions à partir de projets individuels et d'aborder les facteurs économiques au sens large du déboisement et de la dégradation des forêts. Par ailleurs, le FCPF aide les pays à « arrimer » leur projets de protection forestière à un système national de suivi, de compte-rendu et de vérification pour REDD.

Encadré 1 : Activités de REDD : l'expérience de Madagascar

Madagascar a expérimenté plusieurs projets de REDD sur le terrain. Le Projet du corridor Ankeniheny-Zahamena à l'est de Madagascar relie des aires protégées qui contiennent l'essentiel de ce qui reste de la forêt pluviale malgache. Le projet œuvre pour la réhabilitation écologique et la protection de la forêt, notamment à travers la promotion d'activités de subsistance alternatives. Le financement du projet provient du gouvernement malgache, de l'Association internationale de développement, de l'USAID et de Conservation International. En réduisant le déboisement, le projet compte vendre des réductions d'émissions sur les marchés volontaires dans le cadre d'une stratégie de durabilité encourageant des activités de subsistance alternatives et la gestion de l'aire protégée. Le Fonds Biocarbone soutient cette initiative innovante de reboisement et de REDD en achetant un pourcentage des réductions d'émissions générées jusqu'en 2017 et par le biais d'une assistance technique au gouvernement.

D'autres projets de carbone forestier existent à Madagascar, notamment des activités de protection similaire au Projet du corridor Ankeniheny-Zahamena réalisées avec d'autres partenaires techniques et financiers.

3. Qu'est-ce que le FCPF ?

Le Fonds de partenariat pour le carbone forestier a pour objectif de mettre en place un système à grande échelle d'incitations à la réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts dans les pays en développement. Il met en place une nouvelle source de financement destinée à l'utilisation durable des ressources forestières et à la préservation de la biodiversité ainsi qu'aux plus de 1,2 milliard de personnes dont le revenu est tributaire, dans une mesure plus ou moins grande, de la forêt.

Le Fonds de partenariat pour le carbone forestier renforce les capacités des pays en développement des régions tropicales et subtropicales à réduire les émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts et à tirer parti d'un éventuel futur système d'incitations à l'exécution d'activités de REDD. Dans certains de ces pays et dans le cadre de programmes spécifiques de réduction des émissions prenant pour cible les facteurs déterminants du déboisement et de la dégradation des forêts, le FCPF participera également à la réduction du taux de déboisement et de dégradation des forêts au moyen d'une prime par tonne d'émission de carbone évitée.

Deux mécanismes

Le FCPF comprend deux mécanismes qui sont chacun dotés d'un fonds fiduciaire géré par la Banque mondiale :

Le mécanisme de préparation aide 37 pays tropicaux et subtropicaux en développement à se préparer à participer à un futur système d'incitations positives à grande échelle à l'exécution des activités de REDD. Cette initiative consiste notamment à : i) préparer une stratégie de REDD et/ou compléter le cadre stratégique et politique actuel du pays pour la gestion forestière et environnementale, en abordant les questions de propriété du carbone et de mécanismes de partage des bénéfices ; ii) établir un scénario de référence des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts, à partir des données sur les émissions récentes et, éventuellement, d'une évaluation des émissions futures. Le scénario de référence servira de base de comparaison des réductions d'émissions nationales ; et iii) établir un système national de suivi, de compte-rendu et de vérification des émissions et des réductions d'émissions pour calculer les réductions d'émissions par rapport au scénario de référence.

Chaque pays participant au FCPF fait face à sa manière aux défis du déboisement et de la dégradation des forêts et apporte une expérience précieuse au partenariat. Ainsi, le FCPF maximise sa valeur d'apprentissage en testant différentes approches. Ces expériences sont partagées entre les participants et avec la communauté mondiale à travers le site web du FCPF (www.forestcarbonpartnership.org), des sessions de partage des connaissances et des événements internationaux. Une évaluation du programme est prévue pour 2010. Le FCPF pourrait susciter des partenariats Sud-Sud et le partage d'informations (voir Encadré 2).

Les stratégies de REDD ont pour objectif de fixer le cadre de réductions d'émissions effectives et vérifiables. Dans de nombreux cas, les réductions d'émissions nécessiteront la mise en place de réformes et d'investissements de base dans le secteur forestier et dans les autres secteurs ayant une incidence sur l'utilisation des forêts. La prise de conscience de la nécessité de ces réformes et de ces investissements n'est pas nouvelle. La nouveauté réside dans le fait que, maintenant, il existe peut-être une source de revenus à long terme pour financer ces programmes dont des pays, des provinces, des populations forestières et des entreprises privées pourraient bénéficier.

Pour les pays intéressés, la première étape a consisté à soumettre au FCPF une « note d'idée sur le Plan de préparation ». Les notes d'idée ont été revues par l'organe de gouvernance du FCPF (voir les détails sur la structure de gouvernance dans le chapitre 4), ce qui a permis de sélectionner les 37 pays qui participeront au partenariat.

Les 37 pays ont ensuite développé leur plan de préparation. Ce plan fournit un cadre permettant de définir clairement un programme, un budget et un calendrier pour atteindre le « niveau de préparation à REDD » afin de réaliser des activités de REDD selon le contexte national. Le Plan permet aux pays d'élaborer et de mettre en œuvre une vision commune sur le rôle de REDD pour le développement national, une vision partagée au haut niveau par le gouvernement national et sous-national, la société civile, les utilisateurs des terres et les autres parties prenantes.

L'organe de gouvernance du partenariat examine et évalue les plans de préparation et détermine à partir de cet exercice l'allocation des subventions du FCPF aux différents pays.

Les activités de préparation doivent impliquer une discussion approfondie avec la société civile et les organisations de populations autochtones. La conception de la stratégie nationale de REDD doit être elle-même enracinée dans un processus élargi de consultation qui voit la représentation de la société civile, des organisations de populations autochtones et du secteur privé. Compte tenu du rôle historique des peuples autochtones et des autres populations forestières en tant que gardiens des forêts tropicales, il est essentiel que les gouvernements mettent en place des mécanismes de participation afin de garantir une consultation sérieuse de ces groupes lors de la formulation et la mise en œuvre du Plan de préparation et de la Stratégie de REDD du pays et qu'ils tirent parti du renforcement des capacités et des futures incitations financières.

Afin de renforcer la consultation et la participation à ce niveau, le FCPF apporte son appui à un programme de renforcement des capacités qui cible de manière spécifique les peuples autochtones et les autres populations forestières tributaires de la forêt, afin comme objectif la consolidation de leurs connaissances sur les changements climatiques et les aspects techniques de REDD. À travers des activités telles que des ateliers de formation, des conférences, la diffusion de rapports et autres données, ce programme de renforcement des capacités cherche à permettre aux peuples autochtones et aux autres populations forestières de jouer un rôle plus significatif pour la conception et la mise en œuvre des programmes de REDD dans leur pays respectif, ainsi que de s'impliquer et de contribuer de manière plus efficace aux discussions internationales sur REDD. Ce renforcement contribue également à partager et à clarifier les points de vue et les contributions potentielles des peuples autochtones et des autres populations forestières sur la conception et de la mise en œuvre du système de REDD. Le savoir autochtone sur les forêts peut s'avérer très utile pour les systèmes nationaux de suivi, de compte-rendu et de vérification qui seront mis en place. Parallèlement, la présence de populations autochtones sur le terrain pourrait être un élément clé des mécanismes d'application des lois qui seront nécessaires au cours de l'exécution du programme de REDD.

À la date d'avril 2009, trois organisations de peuples autochtones et d'autres populations forestières organisent des activités de renforcement des capacités au sein de leurs communautés et régions avec l'appui du FCPF :

- Coordinadora de las Organizaciones Indígenas de la Cuenca Amazónica (COICA en Amazonie) ;
- Indigenous Peoples of Africa Coordinating Committee (IPACC en Afrique) et
- Instituto de Investigación y Desarrollo de Kuna Yala (IIDKY au Panama).

Encadré 2 - Mécanisme de préparation : Coopération Sud-Sud

Le mécanisme de préparation ouvre de nouvelles possibilités de coopération Sud-Sud. Les pays tropicaux disposant de techniques élaborées de mesure du couvert forestier pourraient fournir une assistance technique à leurs voisins. Les pays du bassin de l'Amazonie, d'Amérique centrale ou du bassin du Congo pourraient par exemple bénéficier des programmes régionaux de suivi et de l'assistance technique des pays plus expérimentés en matière de suivi de l'évolution du couvert forestier. Des groupes de la société civile de différents pays en développement pourraient échanger des informations sur la manière d'impliquer les communautés tributaires des forêts et les populations autochtones à la prise de décision, ou encore sur l'expérimentation d'initiatives liées à REDD comme par exemple le suivi communautaire indépendant de la forêt.

Mécanisme de financement des réductions des émissions de carbone. Le FCPF appuiera un petit nombre de pays qui auront participé avec succès au Mécanisme de préparation pour leur permettre de prendre part, à titre facultatif, au Mécanisme de financement des réductions des émissions de carbone (ou « Fonds Carbone ») qui servira au partenariat à mettre en œuvre un programme pilote de primes en faveur des politiques et des mesures de REDD dans quelques cinq pays en développement.

Conformément à des contrats négociés, le Fonds Carbone récompensera les pays retenus qui parviendront à des réductions d'émissions vérifiables supérieures aux chiffres du scénario de référence. Les paiements du Fonds Carbone visent à encourager les pays bénéficiaires et les différentes parties prenantes - y compris les populations autochtones tributaires de la forêt, les habitants des forêts ou le secteur privé, au sein de chacun de ces pays à assurer la viabilité à long terme du financement des programmes de préservation et de gestion des forêts. Ces mesures contribueront à atténuer les répercussions négatives sur le climat mondial de la perte et de la dégradation des forêts.

Pour réussir dans son entreprise, le FCPF s'emploiera à affecter les primes incitatives là où elles sont nécessaires. Dans certains cas, les peuples autochtones tributaires de la forêt et les autres populations forestières ou le secteur privé participeront aux Programmes de réduction des émissions du Fonds Carbone et percevront des recettes de la vente des réductions des émissions résultant des activités de REDD. Dans tous les cas, le gouvernement national aura un rôle essentiel dans le respect de l'engagement à réduire les émissions. La détermination du partage des revenus tirés des paiements du carbone est du ressort de chaque pays dans la cadre de sa réflexion sur la préparation à REDD (comme partie du cadre d'exécution de REDD en particulier). Les Programmes de réduction des émissions s'appuieront sur les systèmes établis lors de la phase de préparation et mettront ces derniers à l'épreuve.

Les réductions d'émissions dues aux activités de REDD seront variables. Outre les bénéfices d'une atténuation du changement climatique, certaines pourront offrir une gamme d' « avantages associés », en particulier pour les populations locales et l'environnement immédiat. Il appartiendra aux participants au FCPF de déterminer comment ce dernier pourra participer à la mise en place, au suivi et à l'évaluation de ces avantages associés. Le FCPF est, avant tout, un instrument d'atténuation du changement climatique. Toutefois, les programmes de REDD doivent être conçus de façon à ne pas nuire aux populations locales et à l'environnement et, dans la mesure du possible, à améliorer les moyens de subsistance et l'environnement local. Par exemple, les activités de REDD peuvent favoriser la diversité biologique en protégeant et en réhabilitant l'habitat naturel, et préserver ou améliorer les moyens de subsistance des communautés locales en leur garantissant des droits de propriété ou des droits d'usage coutumier des terres forestières, du bois et des produits forestiers non ligneux.

Le Mécanisme de financement des réductions des émissions de carbone mettra à l'épreuve un certain nombre de solutions envisagées dans les stratégies de REDD. Le financement et la mise à l'épreuve de plusieurs solutions seront envisagés dans certains pays — par exemple, réformes macropolitiques et juridiques en matière de préservation et gestion des forêts et/ou des stratégies d'utilisation des terres, paiement des services écologiques, création de parcs et réserves et intensification de l'agriculture, entre autres.

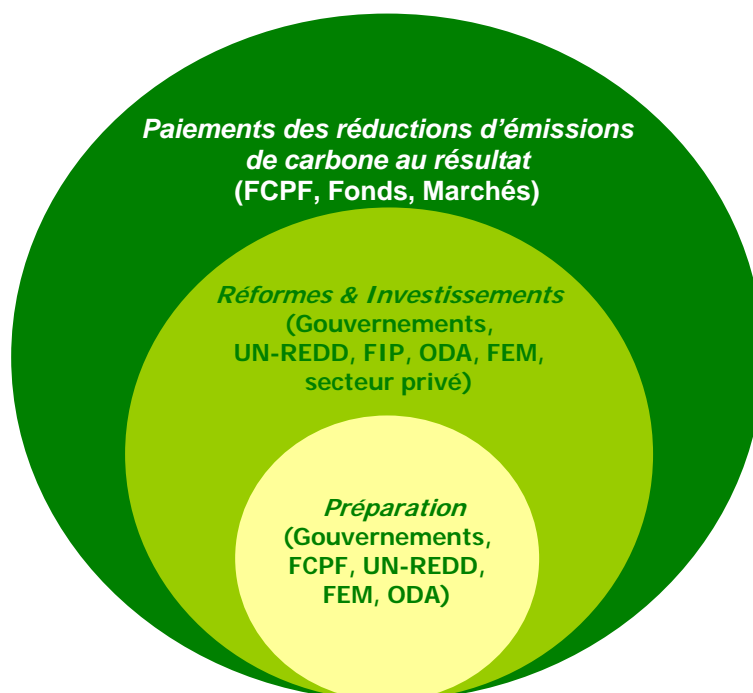
Seuls les pays qui parviendront à des réductions d'émissions mesurables et vérifiables pourront bénéficier des primes ; toutefois dans certains cas, des primes pourront être versées à l'avance. Les réductions d'émissions feront l'objet d'une vérification indépendante.

L'association de ces deux mécanismes, le Mécanisme de préparation et le Mécanisme de financement des réductions des émissions de carbone, vise à créer un environnement favorable et à rassembler un ensemble de connaissances et d'expériences qui pourraient accroître les flux financiers à destination des activités de REDD à moyen terme (5-10 ans).

Encadré 3 – les trois phases du financement de REDD

Au-delà de la préparation à REDD et avant tout paiement potentiel et substantiel au résultat, la plupart des pays forestiers devront adopter plusieurs réformes politiques et/ou lancer une série de programmes d'investissement. Les investissements peuvent servir à renforcer les capacités institutionnelles, étendre la conservation et la gestion forestière durable, atténuer les pressions sur les forêts par le biais par exemple d'un déplacement des activités agroalimentaires loin des forêts et sur des terres dégradées, ou encore l'amélioration de la productivité agricole. Ces investissements peuvent exiger des ressources financières importantes. Pour faire face à ce défi, plusieurs initiatives sont en cours, notamment le Programme proposé d'investissement pour la forêt (FIP) dans le cadre des Fonds d'investissement pour le climat, ainsi que le lancement d'obligations de REDD. Par ailleurs, le Programme UN-REDD, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et la traditionnelle assistance officielle au développement (ODA), sans oublier les ressources propres des gouvernements, financeraient les politiques et les investissements nécessaires.

L'ensemble du financement de REDD comprend trois phases : (i) préparation, (ii) réformes et investissements et (iii) paiement des réductions d'émissions de carbone au résultat.



4. Qui constitue le FCPF ?

Le FCPF rassemble les catégories de participants ci-après :

- Les pays participants des régions tropicales et subtropicales membres de l'Association internationale de développement et de la Banque mondiale pour la reconstruction et le développement (BIRD, Banque mondiale), situés entre le 35^e parallèle de latitude nord et le 35^e parallèle de latitude sud ;
- Les bailleurs de fonds participants à savoir les gouvernements et les entités privées ou publiques apportant une contribution financière minimum au Fonds de préparation et
- Les participants au Fonds carbone, à savoir des gouvernements et des entités privées ou publiques qui apportent la contribution financière minimum au Fonds carbone.

Ces participants se réunissent et élisent un Comité des participants qui se réunit trois fois par an prend les principales décisions au nom du FCPF. Le Comité des participants a un mandat d'un an et comprend 10 membres choisis par les Pays REDD participants ainsi que 10 membres sélectionnés de manière conjointe par les bailleurs de fonds participants et les participants au Fonds Carbone lors d'une réunion annuelle de l'Assemblée des participants.

En outre, des observateurs représentant des peuples autochtones et autres populations forestières tributaires des forêts, des organisations internationales, le Secrétariat de la CCNUCC, le Programme UN-REDD, des organisations non gouvernementales, et des entités du secteur privé qui ne contribuent pas aux fonds assistent aux réunions du FCPF. De manière similaire aux participants, ces observateurs participent à toutes les réunions et ont un accès non restreint à toutes les informations.

Le FCPF crée plusieurs panels techniques consultatifs spéciaux constitués d'experts et chargés d'aviser les organes directeurs du FCPF sur des questions spécifiques, y compris l'examen des Plans de préparation, et de fournir une assistance technique dans les domaines liés à REDD.

La Banque mondiale gère le Fonds de préparation et le Fonds carbone ; elle assure également les services de secrétariat par l'intermédiaire d'une équipe de gestion du Fonds. Elle garantit le respect des opérations du FCPF vis-à-vis des politiques applicables de sauvegarde, de passation des marchés et de gestion financière.

CONTRIBUTEURS FINANCIERS AU FCPF

En date d'Avril 2009, les gouvernements et les entités privées ou publiques contribuant financièrement au Fonds de préparation et/ou au Fonds Carbone du FCPF sont les suivants:

Agence Française de Développement (AFD)

Commission européenne

Gouvernement d'Australie

Gouvernement de Finlande

Gouvernement d'Allemagne

Gouvernement du Japon

Gouvernement des Pays-Bas

Gouvernement de Norvège

Gouvernement d'Espagne

Gouvernement Suisse

Gouvernement du Royaume-Uni

Gouvernement des États-Unis d'Amérique

The Nature Conservancy

PAYS REDD PARTICIPANTS

Les 37 pays tropicaux et sous-tropicaux en développement qui ont été sélectionnés par le Comité des participants du Fonds de partenariat pour le carbone forestier et devant bénéficier d'une assistance dans leurs efforts de réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts – REDD – à travers la valorisation des forêts sur pied.

<u>Argentine</u>	<u>Madagascar</u>
<u>Bolivie</u>	<u>Mexique</u>
<u>Cameroun</u>	<u>Mozambique</u>
<u>Cambodge</u>	<u>Népal</u>
<u>Chili</u>	<u>Nicaragua</u>
<u>Colombie</u>	<u>Ouganda</u>
<u>Costa Rica</u>	<u>Panama</u>
<u>El Salvador</u>	<u>Papouasie-Nouvelle Guinée</u>
<u>Ethiopie</u>	<u>Paraguay</u>
<u>Gabon</u>	<u>Pérou</u>
<u>Ghana</u>	<u>République centrafricaine</u>
<u>Guinée équatoriale</u>	<u>République démocratique du Congo</u>
<u>Guyana</u>	<u>République démocratique populaire lao</u>
<u>Guatemala</u>	<u>République du Congo</u>
<u>Honduras</u>	<u>Suriname</u>
<u>Indonésie</u>	<u>Tanzanie</u>
<u>Kenya</u>	<u>Thaïlande</u>
<u>Liberia</u>	<u>Vanuatu</u>
	<u>Vietnam</u>

5 . P r i n c i p e s o p é r a t i o n n e l s d u F C P F

Capitalisation cible du FCPF

Les contributions au Fonds de préparation d'un montant minimum de 5 millions de dollars par participant proviennent des gouvernements et d'autres entités publiques et privées. La capitalisation cible du Fonds de préparation s'élevait à 150 millions de dollars, mais compte tenu du nombre supérieur aux prévisions de pays sélectionnés pour participer au FCPF, suite à un fort niveau d'intérêt, le montant ciblé a atteint 185 millions de dollars.

Les contributions au Fonds Carbone d'un montant minimum de 5 millions de dollars par contributeur proviennent de gouvernements et d'autres entités publiques et privées. La capitalisation cible du Fonds Carbone s'élève à 200 millions de dollars.

Principes

Le FCPF repose sur plusieurs principes :

- Partenariat Sud-Nord

Le FCPF est une initiative de collaboration dans laquelle les pays en développement et les pays industrialisés sont appelés à jouer des rôles égaux dans la structure de gouvernance. Le partenariat résulte de la reconnaissance du fait que pour réduire de manière sensible et durable les émissions dues au déboisement et à la dégradation forestière, une collaboration efficace s'impose entre les deux groupes de pays.

- Apprentissage par la pratique

Le FCPF est axé sur un système d'incitation prometteur mais non encore éprouvé en cours de négociation dans le cadre de la CCNUCC. Il vise à mettre à l'épreuve un certain nombre de moyens de réduire le déboisement et la dégradation des forêts, en fonction des situations nationales. Plusieurs interventions seront utilisées à titre d'essai, allant des réformes des politiques à des investissements sur le terrain. Plusieurs modèles d'incitations seront utilisés. De même, plusieurs techniques d'estimation des émissions passées et futures seront mises à l'épreuve. Chaque pays REDD innovera et contribuera à l'apprentissage global. Ces différentes solutions reposent sur un principe commun, à savoir que les activités de REDD doivent se traduire par des avantages réels, quantifiables et à long terme, liés à l'atténuation du changement climatique.

- Intégration

Le FCPF appuie les activités qui sont pleinement compatibles avec l'ensemble des politiques et des mesures en vigueur dans le secteur forestier et qui s'intègrent à ces politiques et mesures. L'aide est conçue et fournie dans un cadre qui est aligné sur les stratégies du secteur forestier et agricole et à l'aide connexe des donateurs aux niveaux national et régional. Le FCPF vise également à développer des synergies avec d'autres initiatives internationales pertinentes, notamment le Fonds pour l'environnement mondial, le Forum des Nations Unies sur les forêts, qui envisagera de futurs mécanismes de financement pour appuyer la préservation et la gestion durable des forêts tropicales, ainsi que la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique. Au plan financier, le FCPF complète les ressources qui ont déjà été affectées à ces politiques et mesures. En raison de son système de paiements récurrents fondés sur les résultats, le marché du carbone devrait rendre plus viables les programmes entrepris à l'aide de sources classiques de financement. Le FCPF respecte les politiques de sauvegarde applicables de la Banque mondiale et est ouvert à toutes les parties prenantes et à tous les ayants-droit du secteur forestier.

- Souveraineté

Le FCPF respecte les décisions souveraines que les pays prennent au sujet des types de mécanismes et des stratégies qui sont mis à l'épreuve dans chaque pays pour lutter contre le déboisement et la dégradation des forêts. Il est également essentiel que le FCPF applique un principe de neutralité normative afin de lui éviter de préjuger de la prochaine réglementation applicable au changement climatique. Ce principe de neutralité normative permet également au FCPF de faire face à l'évolution de l'interprétation des activités de REDD et du processus de la CCNUCC.

- Approche nationale

Le FCPF aide les pays intéressés à mettre en place un cadre national de comptabilisation et un scénario de référence pour les émissions dues au déboisement et à la dégradation. Une stratégie nationale de REDD s'impose pour atténuer le risque de « fuite d'émissions » au sein d'un pays et aborde également les facteurs nationaux du déboisement et de la dégradation forestière. Cette approche nationale n'empêche pas d'exécuter des programmes et projets infranationaux, mais ces derniers devraient être liés au scénario de référence pertinent et au cadre national de comptabilisation des émissions. La mise en place de ce lien ou « arrimage » est une contribution importante du FCPF.

- Dépasser l'atténuation du changement climatique

En s'intéressant aux facteurs déterminants du déboisement et de la dégradation, le FCPF devrait procurer des avantages qui dépassent l'atténuation du changement climatique, notamment la réduction de la pauvreté et la promotion de la biodiversité. Dans la mesure du possible, les activités de REDD devraient être planifiées de manière à renforcer ces avantages et la démonstration des améliorations qui en résulteront sera étayée par des documents. La préservation des écosystèmes forestiers renforcera également les capacités d'adaptation au changement climatique des écosystèmes et des communautés forestières.

6. Discussions entre le FCPF et la CCNUCC

Le FCPF ne préjuge pas du résultat des négociations internationales sur l'opportunité et les modalités de l'inclusion d'activités de REDD dans la réglementation sur l'atténuation du changement climatique applicable après 2012. Par contre, il fournit à toutes les entités intéressées les informations et les connaissances pratiques recueillies grâce à la mise en œuvre pilote et méthodologique du FCPF et à l'expérience acquise en matière de marché du carbone. Des consultations approfondies ont eu lieu avec les Parties à la CCNUCC et avec le secrétariat de la CCNUCC ; ces consultations ont facilité la mise au point du FCPF et encouragé la Banque mondiale à poursuivre le projet de FCPF. Comme il a déjà été exposé, le FCPF repose sur le principe de « neutralité normative » et a pour objectif de livrer une expérience « en grandeur réelle » des activités de REDD, dont les Parties à la CCNUCC souhaiteront peut-être s'inspirer lorsqu'elles examineront la question d'une réglementation applicable au changement climatique après 2012. Le FCPF sollicite les avis de la CCNUCC et du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC), en fonction de l'évolution de leurs activités, et est aligné sur les règles et modalités émergentes de la CCNUCC.

L'objectif final du FCPF reste évidemment d'aider les pays en développement dans leurs efforts de réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts, en valorisant les forêts sur pied.

FONDS DE PARTENARIAT POUR LE CARBONE FORESTIER

Unité Financement des fonds carbone

Banque mondiale

1818 H Street NW

Washington, DC 20433, États-Unis d'Amérique www.forestcarbonpartnership.org

FONDS DE PARTENARIAT POUR LE CARBONE FORESTIER